

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 21 JUILLET 2014**

Ville de KAYSERSBERG

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JUILLET 2014

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

2. COMMUNICATIONS

3. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

4. FINANCES

- 4.1 Concession du cimetière : tarifs
- 4.2 Eclairage du stade Joseph AIOLFI : Approbation du plan de financement
- 4.3 Aide à la rénovation des maisons des particuliers
- 4.4 Aides à la restauration des maisons anciennes
 - 4.4.1 Franck LE MOELLIC
 - 4.4.2 François STOLL
- 4.5 Aide à l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables et à la Rénovation thermique
- 4.6 Subvention classes transplantées
- 4.7 Subvention exceptionnelle à l'association « Les Enfants de TCHERNOBYL »
- 4.8 Acquisition des remparts et terrasses du château
- 4.9 Décisions modificatives
- 4.10 Subvention exceptionnelle au club d'escalade

5. URBANISME

- 5.1 Quartier des Remparts : rémunération des groupements non retenus à l'issue de la 2^{ème} phase
- 5.2 PLU : approbation de la modification simplifiée n°1
- 5.3 Radiation des droits de réméré et de préemption de la vente 6 rue des Hêtres

6. FONCTIONNEMENT

- 6.1 Autorisations d'ester en justice
 - 6.1.1 Fernand PERRIN
 - 6.1.2 Jean Joseph ANCEL
 - 6.1.3 Emile HURSTEL
- 6.2 Désignation des membres des commissions de la CCVK

7. DIVERS

- 7.1 Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
- 7.2 Motion de soutien à la Brigade Verte
- 7.3 Création de deux studios à la résidence des Berges de la Weiss

Le lundi 21 juillet 2014 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri STOLL, Maire de KAYSERSBERG.

PRESENTS :

- Madame Françoise GRASS**
- Monsieur Christophe BRIDEL**
- Madame Nicole JUNG**
- Monsieur Hubert BECKER**
- Madame Marie-José ARNOUX**
- Monsieur Alain THURLINGS**
- Monsieur André SICK**
- Monsieur Jean-Jacques RAUCH**
- Madame Yvette DENNI-KEMPF**
- Monsieur Antoine CERIANI**
- Madame Nathalie TEBANO**
- Madame Delphine COLON**
- Madame Viviane MEYER**
- Monsieur Benoît KUSTER**
- Madame Dominique MISCHLER**
- Madame Evelyne MEYER**
- Monsieur Bernard CARABIN**
- Madame Hélène BOHN**

Monsieur le Maire salue l'ensemble des Conseillers Municipaux présents ainsi que l'auditoire et les correspondants de la presse locale et fait état des procurations et excuses réceptionnées en mairie.

PROCURATIONS:

- Madame Stéphanie DUHOUX à Madame Marie-José ARNOUX**
- Monsieur Thierry HECKETSWEILER à Monsieur Hubert BECKER**
- Madame Olivia PETITDEMANGE à Madame Viviane MEYER**
- Monsieur Jean-Marc GOERG à Monsieur Henri STOLL**

EXCUSES :

Monsieur Frédéric SCHMITT est nommé secrétaire de séance.

LE NOMBRE DE VOTANTS EST DE : 23 (19 présents + 4 procurations)

Monsieur le Maire propose de rajouter un point :
7.3 Création de deux studios à la Résidence les Berges de la Weiss

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014
N° 2014/07-093

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le procès verbal de la réunion du 20 juin 2014.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS :	23 (19 présents + 4 procurations)
POUR : 18	18
CONTRE : 5	5 (Benoît KUSTER, Dominique MISCHLER, Evelyne MEYER, Bernard CARABIN, Hélène BOHN)
ABSTENTIONS :	

2. COMMUNICATIONS

2.1 MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

22/06/2014	Fête KABCA au Chalet Weibel	HST
24/06/2014 et 03/07/2014	Commission logement HHA	FGR
26/06/2014	Assemblée Générale la Rencontre	MJA
27/06/2014	Réception Ligue Contre le Cancer	FGR
28/06/2014	Fête de fin d'année du Périscolaire	NTE-SDU- FGR – OPE-EME-DMI
30/06/2014	Réception départ en retraite de Carmen Faller	TOUS
	Réunion Espace Culturel Schweitzer	TOUS
01/07/2014	Bilan Opération « Un fruit à la récré »	OPE
	Conseil de surveillance de la Résidence Hospitalière de la Weiss	HST-FGR
03/07/2014	Conseil d'Administration Collège	HST-HBE
04/07/2014	Spectacle de la Choucrouterie	TOUS
08/07/2014	Commission paritaire Résidence Hospitalière de la Weiss	HST
11/07/2014	Accueil de la délégation de Perwez à vélo	TOUS
12/07/2014	Visite du mémorial du Linge + Repas avec la délégation de Perwez	TOUS
13/07/2014	Défilé au lampions + feu d'artifice	TOUS
14/07/2014	Commémoration et défilé du 14 juillet	TOUS
21/07/2014	Sous-commission d'accessibilité pour la mairie	HST-ACE

2.2 COMMUNAUTE DE COMMUNES

01/07/2014	Inauguration des parenthèses vigneronnes	
10/07/2014	Bureau	HST
	Programme de rénovation énergétique	NJU
	Mutualisation	HST

2.3 SCOT

12/07/2014	Séminaire élus SCOT	HST-JMG
------------	---------------------	---------

2.3 COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE CONCERNANT LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/07-094

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M.le Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg en date du 26 mai 2014.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

		Date	Montant	Objet
Finances	Concessions cimetière	04/07/2014	1 180,00 €	Renouvellement (terrain + columbarium)

2.4 CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES (HBE)

Tous les mercredis : Rencontre avec les aînés de la maison de retraite

2.5 INFORMATIONS

Politique Energétique de la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg
Intervention de Lucie CAPELLE, Conseillère en énergie à la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg.

Rencontre Européenne (Delphine COLON)

Une délégation de Kaysersbergeois s'est rendue à Klobouky en République Tchèque du 24 au 29 juin dans le cadre du projet de rencontre européen. Une délégation de la ville de Zelow en Pologne était également présente.

3. 1 RAPPORT DES COMMISSIONS

Seuls les principaux points évoqués en commission figurent ci-dessous.
Pour plus de détails, se reporter aux comptes-rendus de ces commissions.

Commission CCAS (FGR) : 08/07/2014

- Aides aux familles en difficulté

Commission d'ouverture des plis (HST) : 18/07/2014

- Quartier des remparts

3. 2 RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL

POUR LE GROUPE REUSSIR :

Pour information les groupes de travail suivants se sont réunis pour préparer les dossiers à présenter en commission :

Cadre de Vie (NJU) : 17/06/2014

- Programme de rénovation énergétique des logements : politique d'aide de la ville

Rythmes scolaires (FGR) : 25/06/2014 – 04/07/2014

- Accueil du matin gratuit
- Organisation de la journée scolaire
- Transport scolaire

Logements (FGR) : 09/07/2014

- Logements vacants

POUR LE GROUPE « UN NOUVEAU CAP » :

Néant

4. FINANCES

4.1 CONCESSION DU CIMETIERE : TARIFS N° 2014/07-095

Madame Françoise GRASS, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal, de revaloriser les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} août 2014, comme suit,

Désignations	Anciens tarifs	Tarifs à compter du 01.08.2014
Tarifs pour 15 ans		
2 m ²	250 €	265 €
4 m ²	500 €	530 €
Tarifs pour 30 ans		
2 m ²	500 €	525 €
4 m ²	1 000 €	1 050 €
Colombarium - 15 ans		
case	340 €	360 €
Colombarium - 30 ans		
case	680 €	715 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs ci-dessus à partir du 1^{er} août 2014

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4. FINANCES

4.2 ECLAIRAGE DU STADE JOSEPH AIOLFI : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT N° 2014/07-096

Monsieur Hubert BECKER, adjoint au maire en charge des travaux fait part à l'assemblée du projet d'éclairage du terrain d'honneur du stade de foot municipal Joseph AIOLFI.

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

DEPENSES

Nature	HT
Travaux entreprises	50 987 €
Régies	13 125 €
Maitrise d'œuvre : Etudes de projet, étude de sol, géomètre, consultations	5 890 €
Maitrise d'œuvre : suivi des travaux	2 575 €
Achat de matériel, buts et abris de touche	20 523 €
Insertions et divers	1 900 €
Total dépenses	95 000 €

RECETTES

Financier	HT
Département au titre des CTV II (20%)	19 000 €
Fonds d'Aide au Football Amateur (50%)	47 500 €
Commune	28 500 €
Total recettes	95 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite l'aide du département du Haut-Rhin et du Fonds d'aide au Football Amateur
- autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire ; les crédits sont prévus au Budget Ville 2014 opération 1404

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4. FINANCES

4.3 AIDE A LA RENOVATION DES MAISONS DES PARTICULIERS N° 2014/07-097

Monsieur Henri STOLL propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'aide à la restauration des maisons des particuliers pour la remise en peinture des façades de la propriété sise 94 route de Lapoutroie, appartenant à Madame Martine GAUER.

Le coût total des travaux subventionnables s'élève à la somme de 4 471,32 €.

Vu les critères d'attribution des aides aux maisons des particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de **230,00 €** à Madame Martine GAUER – 94 route de Lapoutroie 68240 KAYSERSBERG ;
Les crédits sont prévus à l'article 65742 du Budget Ville.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.4 AIDES A LA RESTAURATION DES MAISONS ANCIENNES

4.4.1 Franck LE MOELLIC N° 2014/07-098

Monsieur Henri STOLL propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'aide à la restauration des maisons anciennes pour la réfection de la façade et autres travaux connexes de la propriété sise 16 grand'rue des prés appartenant à Monsieur Franck LE MOELLIC.

Le coût total des travaux subventionnables s'élève à la somme de 21 675,04 €.

Vu les critères d'attribution des aides aux maisons anciennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention à Monsieur Franck LE MOELLIC d'un montant de **2 710,00 €** ;
Les crédits sont prévus à l'article 65742 du Budget Ville

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.4 AIDES A LA RESTAURATION DES MAISONS ANCIENNES

4.4.2 François STOLL N° 2014/07-099

Monsieur Henri STOLL quitte la salle pendant la durée des débats.
Le nombre de votants est de 21 (18 présents + 3 procurations).

Madame Nicole JUNG, adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'aide à la restauration des maisons anciennes pour la réfection de la façade de la propriété sise 19 rue basse du Rempart appartenant à Monsieur François STOLL

Le coût total des travaux subventionnables s'élève à la somme de 14 088,10 €.

Vu les critères d'attribution des aides aux maisons anciennes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention à Monsieur François STOLL d'un montant de **710,00 €** ;
Les crédits sont prévus à l'article 65742 du Budget Ville

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 21 (18 présents + 3 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.5 AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET A LA RENOVATION THERMIQUE N° 2014/07-100

Vu les critères d'attribution des aides à l'installation d'équipements et de matériaux réduisant la consommation énergétique,

Madame Nicole JUNG, adjointe au maire, propose de verser une subvention d'aide pour l'isolation de la toiture, l'installation de nouvelles fenêtres et d'une chaufferie bois dans la propriété sise 83 rue de la Flieh appartenant à Monsieur François BUCHLIN.

Le coût total des travaux subventionnables s'élève à la somme de : **38 788,45 €**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de verser une subvention d'un montant de **2 830 €** à Monsieur François BUCHLIN ;
Les crédits sont prévus à l'article 65741 du Budget Ville 2014.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.6 SUBVENTION CLASSES TRANSPLANTEES N° 2014/07-101

Madame Evelyne MEYER, conseillère municipale, quitte la salle pendant la durée des débats.

Le nombre de votants est de 22 (18 présents + 4 procurations)

Madame Olivia PETITDEMANGE, Conseillère municipale déléguée aux écoles, fait part à l'assemblée de la demande de Madame Evelyne MEYER directrice du groupe scolaire Jean Geiler.

Avec les classes de Mesdames DIETRICH et CANEVET, elles envisagent d'organiser un séjour du 12 au 17 octobre 2014 à AUBURE avec leurs classes à «La Renardière».

Afin de réduire la dépense des familles, elles sollicitent une aide de la Ville qui conditionne l'aide du département à la même hauteur :

$$16,20 \text{ €uros (subvention journalière) } \times 82 \text{ (nombre d'élèves) } \times 5 \text{ (nombre de jours) } =$$

6 642,00 €uros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le versement d'une aide de **6 642,00 €uros** à la PEP 68;
Le montant de cette dépense est inscrit à l'article 65748 du budget primitif 2014 de la ville.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 22 (18 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.7 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES ENFANTS DE TCHERNOBYL » N° 2014/07-102

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la catastrophe nucléaire qui s'est déroulée il y a 28 ans à la centrale de TCHERNOBYL.

En 1989, le conseil régional a confié au laboratoire de la CRIIRAD la réalisation d'une étude d'ensemble sur l'état radiologique des sols alsaciens.

Cette étude réalisée entre janvier 1990 et mars 1991 a concerné 66 communes alsaciennes et a permis de mesurer la contamination des sols en radionucléides.

En 1998 un second état a permis d'évaluer les évolutions tant du point de vue des activités totales résiduelles que de la distribution des radionucléides dans le profil des sols.

Suite à la diffusion publique de cette seconde étude, il semblait judicieux de poursuivre l'étude de l'évolution de la contamination radioactive de TCHERNOBYL dans les sols alsaciens au bout de 10 à 15 ans.

Cette troisième étude compléterait les 2 premières et constituerait un intérêt certain. Elle se ferait en partenariat avec les collectivités alsaciennes et la CRIIRAD.

Le montant total de l'étude avoisine 80 000 euros.

Le conseil général a été sollicité pour apporter son aide dans le financement de l'étude.

Afin de réaliser cette étude, Monsieur le Maire propose de verser la somme de 1000 € à l'association « Les Enfants de TCHERNOBYL ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

-approuve le versement de la somme de **1 000 euros** à l'association « Les Enfants de TCHERNOBYL » pour la réalisation de cette étude.

Les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget ville.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.8 ACQUISITION DES REMPARTS ET TERRASSES DU CHATEAU N° 2014/07-103

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des tractations pour l'acquisition des terrasses du Château et des remparts d'enceinte.

Un relevé topographique a été réalisé et après négociations, Monsieur Maurice DEMLING accepte de céder à la ville les remparts ainsi que les 3 terrasses hautes d'une surface approximative de 30 ares pour la somme de 30 000 €.

Il sera également nécessaire de disposer d'une servitude de tour d'échelle sur la partie basse des remparts.

Ces parcelles sont enclavées et il est nécessaire de créer un accès depuis le sentier Est du Château afin de pouvoir entretenir ces espaces qui seront ouverts au public et pour cela d'acquérir la 4^{ème} terrasse (ou une partie de celle-ci)

Les ruchers situés sur cette terrasse devront être déplacés.

Une rencontre va être organisée avec les ABF et la DRAC afin d'étudier la faisabilité de cet accès et le financement de la réhabilitation des remparts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir les remparts et les 3 terrasses du château appartenant à Monsieur Maurice DEMLING d'une surface approximative de 30 ares pour la somme de 30 000 € net vendeur (soit 1000 € / ares)
- demande à Monsieur le Maire de négocier l'achat de tout ou d'une partie de la terrasse n°4,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire et en particulier tout avant-contrat qui devra être conclu aux conditions ordinaires et de droit en la matière,
- dit que le contrat devra contenir une constitution de servitude de tour d'échelle au profit du bien vendu et à charge du bien restant à appartenir à Monsieur Maurice DEMLING longeant la partie basse du mur
- dit que la vente devra être conclue sous la condition suspensive de l'autorisation par la DRAC de créer un accès aux parcelles vendues d'une part et que le montant des travaux soit supportable par le budget de la ville d'autre part.
- charge Maître Béatrice GUILLIER, Notaire à Kaysersberg de la rédaction de l'acte
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente
- prend en charge l'ensemble des frais afférents à cette transaction
- les crédits sont prévus au C/2111 acquisition de terrains

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.9 DECISIONS MODIFICATIVES N° 2014/07-104

Monsieur Jean Jacques RAUCH, conseiller municipal en charge des finances, fait part à l'assemblée des modifications nécessaires à l'exécution des budgets Ville, Forêt et Régie Communale.

BUDGET VILLE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Op 1105 Réhabilitation Mairie C/2313	-630000
Op 1202 Réhabilitation Presbytère C/2313	30000
Op 1404 Eclairage Foot C/2315	50000
Op 1104 Urbanisation future C/2315	20000
C/2111 Achat de terrains	30000
ONI C/1328 Autre subventions d'équipement	10560
C/O20 Dépenses imprévues	-10560
Total	-500000
Recettes	
Op 1105 Réhabilitation Mairie C/1641 Emprunt en euros	-500000
Total	-500000
Opérations d'ordres (intégration des études aux travaux)	
Dépenses	
C/2031 Frais d'études	43600
C/2033 Frais d'insertion	1600
Total	45200
Recettes	
C/2313 Constructions	11900
C/2315 Installations, matériel et outillage techniques	33300
Total	45200

BUDGET FORET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
C/ 6226 Honoraires	-700
C/ 668 charges financières	700
Total	0

BUDGET REGIE COMMUNALE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
C/ 6811 Dotation aux amortissements	1000
Recettes	
C/ 7018 Autres ventes de produits finis	1000
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
C/2154 Matériel industriel	1000
Recettes	
C/28154 Amortissements des immobilisations corporelles	1000

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

4.10 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB D'ESCALADE N° 2014/07-105

Monsieur Christophe BRIDEL, adjoint au maire, quitte la salle pendant la durée des débats.
Le nombre de votants est de 22 (18 présents + 4 procurations)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville a soutenu la création d'un club d'escalade qui pratique son activité dans la salle des sports attenante à l'école Geiler.

Afin d'aider le club à acquérir du matériel pour pratiquer l'escalade à l'extérieur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur verser une subvention de 600 Euros .
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention de **600 €** à Eskal'B
Les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget ville.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 22 (18 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

5. URBANISME

5.1 QUARTIER DES REMPARTS : REMUNERATION DES GROUPEMENTS NON RETENUS A L'ISSUE DE LA 2^{ème} PHASE N° 2014/07-106

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée le 16 juin 2014 pour la mise en concurrence de promoteurs immobiliers concernant le terrain que la ville avait acquis auprès des héritiers de Mme WITT conformément à la délibération du 16 décembre 2013.

La consultation se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : désignation des candidats autorisés à établir une proposition
Le délai de remise des candidatures a été fixé au 18 juillet à 12 heures.
- Phase 2 : présentation des propositions des candidats retenus et désignation du lauréat devant un jury au mois de d'octobre.

Pour cette seconde phase, la proposition devra comporter les éléments suivants :

- 2 planches au format A0 représentant au minimum :
 - Un plan de masse à l'échelle 1/500
 - Un plan d'étage courant à l'échelle 1/200
 - 2 coupes à l'échelle 1/200
 - L'ensemble des façades à l'échelle 1/200
 - Le plan d'un ou deux logement(s) à l'échelle 1/100
 - Une simulation en trois dimensions
- Une notice explicative indiquant :
 - Une description du projet (intentions urbaines, architecturales, matériaux...)
 - Le programme envisagé
 - Le ratio de prix de vente au m² envisagé
 - Les performances et dispositifs énergétiques envisagés
- Le choix du lauréat se fera sur proposition du jury selon les critères suivants :
 - -clarté de la proposition
 - -respect du cahier des charges
 - -pertinence de l'insertion urbaine
 - -qualité architecturale du projet
 - -qualité des logements envisagés
 - -ratio de prix de vente au m² envisagé

Il est proposé de verser une prime aux équipes non retenues à l'issue de la phase 2 à hauteur de 4000 euros TTC.

Cette prime est conditionnée à la remise de la proposition et à sa présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe la rémunération à hauteur de **4 000,- €uros** T.T.C pour chacun des candidats retenus pour la phase 2 pour la présentation de leur projet,
- dit que les crédits sont prévus à l'opération 1104 du budget ville.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

5. URBANISME

5.2 PLU : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 N° 2014/07-107

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13 à L.123-13-3 et L.123-19 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 décembre 2013 ;

Vu les avis émis par les personnes associées, notamment la DDT et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, et les résultats de la mise à disposition du public ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition :

- publicité (annonce légale dans les DNA du 30 mai 2014, affichage sur panneaux d'affichage et sur panneaux électroniques de la ville)
- lieu, durée : à la mairie de Kaysersberg du mardi 10 juin au vendredi 11 juillet 2014 inclus ;
- nombre de visites : 11, d'observations enregistrées sur le registre : 7, courriers des PPA : 4) ;
- contenu des observations du public :
 1. réserves sur normes de stationnement
 2. hors sujet (modification de limite de zonage et de hauteurs de bâtiments) qui ne peuvent être traitées dans le cadre d'une modification simplifiée
- contenu des observations des PPA (DDT et Parc Régional des Ballon des Vosges) :
 1. réserves sur normes de stationnement
 2. règlementation des reculs par rapport aux voies et espaces publics

Après en avoir délibéré,

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme,

le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle a été mise à la disposition du public avec la modification suivante concernant la rédaction de l'article UB 6.1. rédigé désormais ainsi :

"UB 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

6.1. Dans la zone **UB** stricte, si la configuration de la parcelle et la sécurité de la circulation publique le permettent, l'implantation des constructions principales donnant sur rue doit respecter un recul maximal de 3 mètres par rapport à la voie. Cette disposition ne s'applique pas aux extensions des constructions existantes, aux constructions implantées en deuxième profondeur **ou plus**, aux équipements publics et aux annexes dont l'implantation peut s'effectuer à l'alignement de la voie ou en retrait de cet alignement.

Le long de la Route de Lapoutroie, il n'est pas fixé de recul maximum, l'implantation des constructions par rapport à la voie doit permettre une bonne insertion dans le tissu bâti existant.

De même, au sein des îlots de densité matérialisés au plan de zonage entre la rue de la Fliéh et le chemin du Hohlenweg, un recul plus important pourra être autorisé.

5.2 PLU : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 (Suite)

Dans tous les cas, l'implantation des constructions par rapport à la voie doit tenir compte des impératifs de sécurité liés à la circulation publique."

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- Dit que le dossier de modification simplifiée du P.L.U. est tenu à la disposition du public en mairie et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS :	23 (19 présents + 4 procurations)
POUR :	18
CONTRE :	5 (Benoît KUSTER, Dominique MISCHLER, Evelyne MEYER, Bernard CARABIN, Hélène BOHN)

5. URBANISME

5.3 RADIATION DES DROITS DE REMERE ET DE PREEMPTION N° 2014/07-108

Le Maire informe l'assemblée que plusieurs lotissements situés sur le ban communal sont encore frappés du droit de réméré et du droit de préemption au profit de la ville afin de garantir la construction par les différents acquéreurs.

Pour permettre la revente des lots concernés il y a lieu de procéder à la radiation des droits de réméré et de préemption.

En l'occurrence la commune a été sollicitée dans le cadre de la revente d'un immeuble cadastré Section 07 – Parcelle 59, d'une surface de 05 a 41 ca, sis au 6 rue des Hêtres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'accepter purement et simplement la vente du bien immobilier ci-dessus mentionné ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à donner main levée pure et simple de l'inscription du droit de réméré et du droit de préemption sur le bien concerné et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

6. FONCTIONNEMENT

6.1 AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE

6.1.1 Fernand PERRIN N° 2014/07-109

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'assemblée l'avait soutenu dans ses démarches visant à faire respecter la loi et notamment à demander à Monsieur Fernand PERRIN d'accepter de déplacer sur son terrain la cabane érigée sur le domaine communal.

Un courrier d'avocat nous est parvenu pour défendre les intérêts de Monsieur Fernand PERRIN contre la ville de Kaysersberg.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et récupérer le plein usage de son terrain

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : 18

CONTRE : 5 (Benoît KUSTER, Dominique MISCHLER, Evelyne MEYER, Bernard CARABIN, Hélène BOHN)

6.1 AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE (Suite)

6.1.2 Jean Joseph ANCEL N° 2014/07-110

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'assemblée l'avait soutenu dans ses démarches visant à faire respecter la loi et notamment à demander à Monsieur Jean-Joseph ANCEL de démolir les murs érigés sur le domaine communal

Un courrier d'avocat nous est parvenu pour défendre les intérêts de Monsieur Jean-Joseph ANCEL contre la ville de Kayserberg.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et récupérer le plein usage de son terrain

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : 18

CONTRE : 5 (Benoît KUSTER, Dominique MISCHLER, Evelyne MEYER, Bernard CARABIN, Hélène BOHN)

6.1 AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE

6.1.3 Emile HURSTEL N° 2014/07-111

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'assemblée l'avait soutenu dans ses démarches visant à faire respecter la loi et notamment à demander à Monsieur Emile HURSTEL de démolir l'atelier érigé sur le domaine communal.

Un courrier d'avocat nous est parvenu pour défendre les intérêts de Monsieur Emile HURSTEL contre la ville de Kaysersberg.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune et récupérer le plein usage de son terrain

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : 18

CONTRE : 5 (Benoît KUSTER, Evelyne MEYER, Dominique MISCHLER, Bernard CARABIN, Hélène BOHN)

6.2 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE LA CCVK N° 2014/07-111

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les élus de la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg ont procédé à la création des commissions intercommunales et ont décidé, comme par le passé, de permettre la participation des conseillers municipaux aux dites commissions, à raison d'un représentant et d'un suppléant par commune.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à désigner des délégués titulaires et suppléants à ces différentes commissions. (voir tableau en annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la liste des délégués titulaires et suppléants jointe en annexe

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

7. DIVERS

7.1 PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT **N° 2014/07-112**

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a été mandatée par les gouvernements de l'Union européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Cet accord aura pour objectif de supprimer les obstacles commerciaux entre l'UE et les Etats-Unis et de créer les conditions d'un marché commun. L'accord sera matérialisé par un traité. Appelé à l'origine TAFTA (Transatlantic Free Trade Area), le traité a été rebaptisé en Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). Toutefois, malgré le changement de nom, le mandat est resté le même.

Les négociations devraient se poursuivre jusque fin 2014, avant une entrée en vigueur prévue pour 2015. Les négociations du traité visent trois objectifs :

- 1) la suppression des tarifs douaniers,
- 2) l'harmonisation des réglementations entre l'UE et les Etats-Unis,
- 3) la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États.

Par conséquent, le traité serait en mesure de bouleverser la vie des citoyens européens, et ce, dans un avenir très proche. C'est pourtant dans la plus grande opacité que se déroulent les négociations. Les parlements nationaux n'ont pas été consultés, au moment de l'attribution du mandat de négociation à la Commission européenne. Cela constitue un véritable déni de démocratie et suscite de très vives inquiétudes chez les élus, les associations et les organisations politiques.

La première inquiétude concerne la remise en cause des réglementations européennes, pour ne pas faire obstacle à la liberté des échanges commerciaux et de l'investissement. Les Etats-Unis étant en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, leur réglementation est, dans la plupart des cas, moins protectrice que celle de l'Union européenne, et en particulier la France, ce qui entraînerait un nivellement par le bas des normes sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales dans l'Union.

La deuxième inquiétude concerne le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États. Ce dispositif permettrait aux entreprises, qui s'estiment lésées par des normes sociales, sanitaires ou environnementales, de poursuivre un État devant une juridiction supranationale. Cette dernière pourrait ainsi prendre des décisions remettant en cause les normes environnementales (exploitation des gaz de schiste, culture d'OGM...), sanitaires (boeuf aux hormones, volaille chlorée...), les droits sociaux, la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel (indications géographiques protégées...), la protection des données privées...

La troisième inquiétude concerne la mise à plat de nos réglementations, qui induirait l'ouverture à la concurrence des services publics et donc la remise en cause de ces derniers. Les conséquences seraient considérables pour les collectivités locales, puisque le projet prévoit qu'elles seront soumises à cet accord. Tous les secteurs de l'action publique seraient touchés. Le bilan serait lourd également pour les PME régionales et les associations, placées ainsi en concurrence directe avec les grandes entreprises américaines.

Depuis plusieurs mois, des collectifs mais aussi des collectivités territoriales, Conseils régionaux, Conseils généraux et Conseils municipaux se sont organisés pour alerter l'opinion publique et pour réclamer la transparence et la tenue d'un débat public au sein des instances démocratiques nationales et européennes.

7.1 PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT **(Suite)**

C'est pourquoi une prise de position de notre assemblée est indispensable pour soutenir cette demande de transparence et défendre notre modèle de développement et les avancées considérables de notre région sur les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, notre démarche volontariste vis-à-vis de la transition énergétique ou encore notre stratégie pour une agriculture et une alimentation durables...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- demande l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours ;
- demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du PTCI ;
- demande l'ouverture d'un débat national sur ce projet, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles et associatives et des populations à ce débat ;
- refuse toute tentative d'affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de culture, de protection des travailleurs et des consommateurs ;
- mandate le Maire pour saisir le gouvernement et les institutions européennes et exprimer les inquiétudes et oppositions des élus communaux

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : 18

CONTRE : 1 (Dominique MISCHLER)

ABSTENTIONS : 4 (Benoît KUSTER, Evelyne MEYER, Bernard CARABIN, Hélène BOHN)

7. DIVERS

7.2 MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE N° 2014/07-113

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le risque de voir disparaître les Brigades Vertes et propose la motion suivante :

Nous, les élus délégués des communes des membres du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014,

Réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.
- notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

POUR : UNANIMITE

7. DIVERS

7.3 CREATION DE DEUX STUDIOS A LA RESIDENCE DES BERGES DE LA WEISS **N° 2014/07-114**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de modification de l'ancien local des douanes dans la résidence «Les Berges de la Weiss».

La Ville de KAYSERSBERG a décidé de diviser le lot n°3 qu'elle possède dans l'ensemble immobilier situé à KAYSERSBERG (Haut-Rhin) 4abc / 6def Allée Stoecklin en deux studios, à savoir les lots n° 143 et 144.

L'esquisse d'étage, le règlement de propriété ainsi que l'état descriptif de division tenant compte de la nouvelle répartition des millièmes de copropriété doivent être modifiés en conséquence.

La Ville de KAYSERSBERG s'engage à prendre en charge la totalité des frais engagés pour l'établissement de la nouvelle esquisse d'étage ainsi que pour le modificatif au règlement de copropriété - état descriptif de division uniquement pour ce qui concerne les frais liés à la division du lot n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- approuve la division du lot n°3 en deux studios à savoir les lots n°143 et 144
- s'engage à prendre en charge la totalité des frais engagés pour la nouvelle esquisse d'étage ainsi que pour la modification du règlement de propriété pour ce qui concerne les frais liés à la division du lot n°3
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire, et plus particulièrement le règlement de copropriété modificatif à recevoir par Maître Béatrice GUILLIER, Notaire à Kaysersberg.

VOTE A MAIN LEVEE

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 procurations)

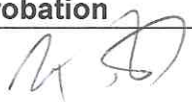
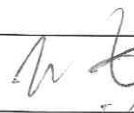
POUR : UNANIMITE

TABLE DES MATIERES

N° délibération	Domaine	Rubrique		Objet	Feuillet
2014/07-093	Administration	Procès Verbal	1	Approbation du procès verbal du 20.06.2014	84b
2014/07-094		Délégations du conseil municipal au maire	2.2	Compte Rendu des délégations	86a
2014/07-095	Finances	Concession du cimetière	4.1	Tarifs	87a
2014/07-096		Eclairage du stade Joseph Aiolfi	4.2	Approbation du plan de financement	87b
2014/07-097		Aide à la rénovation des maisons des particuliers	4.3		88a
2014/07-098		Aides à la restauration des maisons anciennes	4.4.1	Franck LE MOELLIC	88b
2014/07-099			4.4.2	François STOLL	89a
2014/07-100		Aide à l'installation de système de production d'énergies renouvelables et à la rénovation thermique	4.5		89b
2014/07-101		Subvention Classes transplantées	4.6		90a
2014/07-102		Subvention exceptionnelle	4.7	Association « Les Enfants de Tchernobyl »	90b
2014/07-103		Acquisition des remparts et terrasses du château	4.8		91a
2014/07-104		Décisions modificatives	4.9		91b
2014/07-105		Subvention exceptionnelle	4.10	Club d'Escalade	92a
2014/07-106	Urbanisme	Quartier des remparts	5.1	Rémunération des groupements non retenus à l'issue de la 2 ^{ème} phase	92b
2014/07-107		PLU	5.2	Approbation de la modification simplifiée n°1	93a
2014/07-108		Radiation des droits de réméré et de préemption	5.3		94a

2014/07-109	Fonctionnement	Autorisations d'ester en justice	6.1.1	Fernand PERRIN	94b
2014/07-110			6.1.2	Jean –Joseph ANCEL	95a
2014/07-111			6.1.3	Emile HURSTEL	95b
2014/07-112		Désignation des membres des commissions de la CCVK	6.2		96a
2014/07-113	Divers	Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement	7.1		96b
2014/07-114		Motion de soutien à la Brigade Verte	7.2		97b
2014/07-115		Création de deux studios à la Résidence les Berges de la Weiss	7.3		98a
	Annexe	Désignation des membres des commissions de la CCVK			100a

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 heures 10.
Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 8 Septembre 2014.

		Approbation	Procuration à	
Henri STOLL	Maire		X	
Françoise GRASS	Adjointe au Maire		X	
Christophe BRIDEL	Adjoint au Maire		X	
Nicole JUNG	Adjointe au Maire		X	
Hubert BECKER	Adjoint au Maire		X	
Marie José ARNOUX	Adjointe au Maire		X	
Alain THURLINGS	Adjoint au Maire		X	
André SICK	Conseiller Municipal		X	
Jean Jacques RAUCH	Conseiller Municipal		X	
Yvette DENNI-KEMPF	Conseillère Municipale		X	
Jean Marc GOERG	Conseiller Municipal		Henri STOLL	
Antoine CERIANI	Conseiller Municipal		X	
Nathalie TEBANO	Conseillère Municipale		X	
Delphine COLON	Conseillère Municipale		X	
Thierry HECKETSWEILER	Conseiller Municipal		Hubert BECKER	
Olivia PETITDEMANGE	Conseillère Municipale		Viviane MEYER	
Stéphanie DUHOUX	Conseillère Municipale		Marie-José ARNOUX	
Viviane MEYER	Conseillère Municipale		X	
Benoît KUSTER	Conseiller Municipal		X	
Dominique MISCHLER	Conseillère Municipale		X	
Evelyne MEYER	Conseillère Municipale		X	
Bernard CARABIN	Conseiller Municipal		X	
Hélène BOHN	Conseillère Municipale		X	
Frédéric SCHMITT	Secrétaire		X	

Désignation des représentants communaux aux commissions de la CCVK pour le mandat 2014 – 2020

Rôle des Commissions de la CCVK

Les Commissions ont pour objet d'étudier et de préparer les questions qui sont de leur ressort et qui seront soumises à la décision du Conseil Communautaire. Elles jouent un rôle dans l'élaboration des projets et des actions de la Communauté de communes. Les Commissions n'ont donc aucun pouvoir décisionnel, elles assurent exclusivement un rôle consultatif et sont force de propositions pour le Conseil Communautaire.

Fonctionnement des Commissions de la CCVK

Chaque Commission est animée par l'un des vice-présidents de la CCVK, avec l'appui des services communautaires. Le Président de la CCVK est président de droit de toutes les commissions. Les Commissions sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux représentant chacune des communes à raison d'**1 membre titulaire + 1 membre suppléant par commune**. Des personnes extérieures es qualité pourront être invitées ponctuellement et expressément à participer aux travaux des commissions dès lors que cela s'avérerait nécessaire.

Nom de la Commune :

Intitulé de la Commission	Dossiers suivis par la Commission	Vice-président délégué	Technicien CCVK référent	Membre titulaire		Membre suppléant	
				Nom - Prénom	Adresse mail	Nom - Prénom	Adresse mail
Commission Déchets	Suivi de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des biodéchets, du tri sélectif en points d'apport volontaire (PAV), des déchetteries, du plan local de prévention (PLP). 3 Groupes de Travail proposés : Déchetteries / PAV / PLP	Henri Stoll	Pascal Senn & Marie Rajoelison	Jean-Marc GOERG	jmgorange@orange.fr	André SICK	andre.sick@orange.fr
Commission Environnement & Agriculture	Suivi du Gerplan, des projets en environnement, agriculture et paysages. 2 Groupes de Travail proposés : Manger-Fermier / Restauration collective bio/locale	Henri Stoll	Yannick GÉRIG	Delphine COLON	delphine.colon@gmail.com	Hélène BOHN	jeanremybohn@neuf.fr
Commission Assainissement	Assainissement collectif (Vignoble & Montagne) et assainissement non collectif	Guy Jacquey	Thomas Marion	Hubert BECKER	hubert.becker@orange.fr	André SICK	andre.sick@orange.fr
Commission Affaires Scolaires	Réflexions sur les écoles & les transports scolaires, suivi des rythmes et temps scolaires,	Martine Thomann	Valérie Bronner	Olivia PETITDEMANGE	laurent.olivia@orange.fr	Stéphanie DUHOUX	stephanie.duhoux@orange.fr
Commission Culture	Médiathèque intercommunale, manifestations culturelles, coordination des manifestations de la Vallée	Martine Thomann	Valérie Bronner	Marie-José ARNOUX	majoarnoux@orange.fr	Stéphanie DUHOUX	stephanie.duhoux@orange.fr
Commission Solidarité	Petite Enfance, Jeunesse	Martine Thomann	Valérie Bronner	Nathalie TEBANO	nathalie.van-royen@orange.fr	Olivia PETITDEMANGE	laurent.olivia@orange.fr
Commission Déplacements	Projets & services en matière de déplacements	Martine Thomann	Eric Lempereur	Antoine CERIANI	antoine.ceriani@laposte.net	Jean-Marc GOERG	jmgorange@orange.fr

Intitulé de la Commission	Dossiers suivis par la Commission	Vice-président délégué	Technicien CCVK référent	Membre titulaire		Membre suppléant	
				Nom - Prénom	Adresse mail	Nom - Prénom	Adresse mail
Commission Economie	Développement économique, suivi des zones d'activités, suivi des entreprises	Bernard Ruffio	Eric Lempereur	Viviane MEYER	wirthmeyer@gmail.com	Marie-José ARNOUX	majoarnoux@orange.fr
Commission Tourisme	Accueil, promotion et développement touristique en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal	Bernard Ruffio	Valérie Bronner	Marie-José ARNOUX	majoarnoux@orange.fr	Viviane MEYER	wirthmeyer@gmail.com
Commission Bâtiments	Suivi et programme d'investissement sur les bâtiments CCVK (dont travaux d'accessibilité)	Patrick Reinstettel	Pascal Senn	Bernard CARABIN	carabin.bernard@wanadoo.fr	Hubert BECKER	hubert.becker@orange.fr
Commission MDE / ENR (maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables)	Réflexion sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE) et développement des énergies renouvelables (ENR)	Patrick Reinstettel	Yannick Gérig	Jean-Marc GOERG	jmgorange@orange.fr	André SICK	andre.sick@orange.fr
Commission Espace Nautique	Suivi & programmation des investissements, réflexion sur l'optimisation des consommations et travaux, l'offre de services et la politique commerciale. <i>2 Groupes de Travail proposés : Technique / Animation</i>	Patrick Reinstettel	Rémi Aragon	Evelyne MEYER	frantz.meyer@wanadoo.fr	Delphine COLON	delphine.colon@gmail.com
Groupe de Travail Pistes Cyclables Vignoble	Projets et réflexions pistes cyclables vignoble (composition : 5 maires ou leur représentant)	Henri Stoll	Eric Lempereur	Jean-Jacques RAUCH	jean-jacques.rauch@wanadoo.fr	Delphine COLON	delphine.colon@gmail.com
Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Etablir un rapport annuel présenté en conseil communautaire. Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.	Guy Jacquey	Valérie Bronner	Antoine CERIANI	antoine.ceriani@laposte.net	Hubert BECKER	hubert.becker@orange.fr
Commission Rénovation Energétique	Suivi du Programme de Rénovation Energétique de l'Habitat de la CCVK	Patrick Reinstettel	Lucie Capelle	Nicole JUNG	nicolejung@wanadoo.fr	Bernard CARABIN	carabin.bernard@wanadoo.fr